



SERVICE EDUCATION, ENFANCE ET JEUNESSE

Bouchaïb KENTAOUI

Affaire suivie par :

((: 04 75 49 86 58
06.70.64.06.56

A l'attention des parents d'élèves.

Viviers, 16 juillet 2021.

Objet : Nouvelle inscription ou réinscription de votre enfant

Nouvelle inscription **(si votre enfant n'a jamais fréquenté le service)**

Pour une nouvelle inscription, veuillez télécharger la fiche de réservation (qui vous indique les pièces à fournir pour compléter votre dossier). Je vous propose d'imprimer les documents cités sur cette fiche. Après avoir complété toutes les informations vous pouvez, soit numériser les documents et me les envoyer à enfance@mairie-viviers.fr, soit les déposer sous enveloppe à la boîte aux lettres de la mairie en mentionnant « pour le service périscolaire ». Merci de dater et signer la fiche individuelle, la fiche de la famille et le règlement intérieur. Je vous demande aussi de joindre à cet envoi une attestation de votre quotient familial CAF (à télécharger sur votre compte CAF), les copies des vaccins, du livret de famille des parents et des enfants et tout autre document important tel que la décision du tribunal suite à un jugement de divorce qui précise le ou les responsable(s) de l'enfant.

Pour une réinscription

Pour la réinscription de votre enfant, veuillez télécharger sur le site de la ville le règlement intérieur et la fiche de réservation de nos accueils.

Je vous invite dans un premier temps à vérifier et à faire les modifications nécessaires sur le portail famille.

Pour cela après vous être connecté à <https://harmonie.ecolesoft.net/portail/>

1. Vous cliquez sur l'onglet « Mon compte » situé en haut de page puis sur le nom de l'enfant au centre de la fenêtre
2. Vous cliquez ensuite sur « infos responsable » situé à gauche de la fenêtre, vous changez les informations si nécessaire et vous enregistrez.

3. Vous effectuez la même chose en cliquant sur l'onglet « informations conjoint » toujours **à gauche de la fenêtre**. Pensez à enregistrer.
4. Vous cliquez sur l'onglet « Mes enfants » situé **en haut de page** puis sur le nom de l'enfant.
5. Vous cliquez ensuite sur « les autorisations » **à gauche de la fenêtre**, vous pouvez ainsi supprimer ou ajouter des personnes autorisées à récupérer vos enfants.
6. Vous cliquez sur « informations complémentaires » situé **à gauche de la fenêtre**, vous vérifiez les informations de votre enfant et vous les modifiez si nécessaire.
7. Vous cliquez sur « Données sanitaires » situé **à gauche de la fenêtre**, vous pouvez ainsi ajouter un vaccin effectué en cours d'année.

Toutes les modifications des données lors de ces étapes vont systématiquement générer une demande envoyée à notre service. Nous validerons ces demandes. Pour vérifier que ces demandes ont été validées, cliquez sur l'onglet liste des demandes en haut de la fenêtre puis sur mon compte et sur mes enfants.

A partir du moment où toutes vos modifications ont été validées vous pourrez télécharger la fiche individuelle de votre enfant et la fiche de la famille (attention laissez-nous un petit délai pour valider vos modifications). Pour télécharger la fiche de votre enfant et celle de la famille :

1. cliquez sur l'onglet « Mes enfants » **situé en haut de page** puis sur le dossier **situé à droite du nom et prénom de votre enfant** ; celui-ci indique « dossier d'inscription » quand vous positionnez la souris sur ce dossier.
2. Une fenêtre apparaît au format PDF, vous pouvez ainsi enregistrer ou imprimer les documents proposés. Sur tous les documents proposés il nous faut **essentiellement la fiche individuelle de votre enfant et la fiche de la famille**.

Vous pouvez soit numériser les documents et nous les envoyer à enfance@mairie-viviers.fr soit les déposer sous enveloppe à la boîte aux lettres de la mairie en précisant sur l'enveloppe « Pour le service périscolaire ». Pensez de dater et signer la fiche individuelle, la fiche de la famille, et le règlement intérieur (n'oubliez pas de nous transmettre la fiche de réservation). Nous vous demandons aussi de joindre à cet envoi une attestation de votre quotient familial CAF qui date au plus tôt du mois de juin 2021 (à télécharger sur votre compte CAF), la copie des vaccins si l'enfant a eu un rappel en cours d'année, la copie intégrale du livret de famille des parents et des enfants (si la situation a changé depuis l'année dernière) et tout autre document important tel que la décision du tribunal suite à un jugement de divorce en cours d'année précisant le ou les responsable(s) de l'enfant.

Nous restons à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches en nous **contactant en priorité sur le numéro de téléphone portable**.

Cordialement

L'équipe du service Education, Enfance et Jeunesse.